



## Préavis municipal

### sur le budget 2020 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2020 de la bourse communale présente un total de charges de frs. 2'228'885.- et un total de recettes de frs. 2'181'010.-. Il laisserait à la charge de l'exercice 2020 un excédent de dépenses de frs. 47'875.-. Les rentrées fiscales sont calculées au plus juste, afin de prévoir les résultats du prochain décompte de péréquation, tout en restant prudents. En effet, l'entrée en vigueur de la RIE 3 rend la prévision des rentrées fiscales concernant les personnes morales moins aisée.

#### Commentaires généraux :

**Administration** - Le traitement du personnel administratif, ainsi que les charges en découlant demeurent peu changé. Ces chapitres sont adaptés en tenant compte des montants du dernier exercice bouclé, soit 2018, ainsi que de l'évolution concernant les charges salariales. La création d'un SIT (Système d'Information du Territoire) est toujours prévue et est donc reportée sur la période 2020.

**Affaires culturelles** – Un nouveau poste sera ouvert dès 2020 et alimentera, à hauteur de 0,50cts/hab., un fond régional, souhaité par l'assemblée des Syndics du district Jura-Nord-vaudois. Celui-ci servira à récompenser, chaque année, des acteurs de la vie culturelle et sportive régionale.

**Impôts** – Nous estimons les rentrées fiscales 2020 pour les personnes physiques en tenant compte des entrées 2019 et d'une majoration préconisée par l'administration cantonale des impôts. Nous regardons également les 5 dernières années. L'avancée des taxations (54%) nous permet d'avoir une indication supplémentaire. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme fiscale pour l'imposition des personnes morales, la commune bénéficie d'un revenu exceptionnel en compensation de frs 15'727.- versé par le canton. Le taux communal d'imposition, fixé à 66% de l'impôt cantonal de base, reste inchangé suite à l'acceptation par le Conseil général de l'arrêté communal d'imposition en octobre dernier, pour les années 2020 et 2021.

**Service financier** – La péréquation 2020, communiquée par le service des communes se chiffre à frs. 388'946. Un retour de frs. 51'448.- vient en diminution et nous estimons, selon les prévisions sur les rentrées fiscales, recevoir un remboursement d'environ frs. 59'424.- lors de l'établissement du décompte final que nous recevrons courant de l'été 2021.

**Bâtiments communaux** – Les montants budgétés serviront à un entretien courant nécessaire. L'amortissement du chauffage de la grange est augmenté, en raison de l'installation de la nouvelle chaudière à mazout, dont l'amortissement débute dès 2020. Pour la grande salle ainsi que le refuge, qui ont tous deux une cuisine vétuste, l'installation de nouveaux équipements est prévue pour l'année à venir, le budget est ainsi adapté pour ces futures rénovations.

**Routes** – Un montant de frs. 35'000 est porté au budget concernant l'entretien de nos routes, en particulier du «chemin de la Outre ». Nous reportons également frs. 15'000.- pour les travaux planifiés afin d'améliorer l'éclairage du quartier « En Loup ». Ces travaux demandent une étude qui est estimée à environ frs. 3'000.- et sont indiqués au poste « Honoraires et prestations de service du chapitre « Routes ».

**Ordures ménagères et déchetterie** – Un montant de frs. 2'000.- est prévu pour l'acquisition d'étagères pour le nouvel Ecopoint.

**Police** – Une participation de frs. 59'548.- est portée au budget. Ce montant devrait être suivi par un remboursement, lors du décompte final courant 2021, estimé à frs. 5'929.-.

**Service social** - Le RADEGE+FADEGE 2020 est augmenté à frs. 76'100.-, contribution sociale et prestations utilisées.

**Prévoyance sociale** - La prévision de la facture sociale se monte à frs 420'879.-. Ce chiffre particulièrement haut, est expliqué par les bonnes rentrées fiscales 2018 sur lesquelles se base le service des communes pour le calcul des acomptes de péréquation, facture sociale et réforme policière. Nous estimons tout de même recevoir un remboursement de frs. 125'516.- venant diminuer cette charge lors de l'établissement du décompte final.

## **CONCLUSION**

Nous constatons que les charges imposées par le canton, facture sociale, péréquation et réforme policière, ainsi que celles liées à l'accueil de jour des enfants, sont élevées et en constante augmentation. La reprise par le canton des charges liées à l'aide et aux soins à domicile soulage le budget d'environ frs. 40'000.-.

Au vu de ce qui précède, et malgré un excédent de charges de frs. 47'875.-, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2020 de la bourse communale tel que proposé.

Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 17 décembre 2019, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

## **DECIDE**

### **1. D'accepter le budget 2020 de la bourse communale**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 novembre 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid